

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2025	055	2
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>4 décembre 2025</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> <b>4 décembre 2025</b>	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON, Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME TISSOT et M. FRIMON-RICHARD, formant la majorité des membres en exercice.
<b>EN EXERCICE :</b> 24	<u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, M. BREHIER par M. FRIMON-RICHARD, M. LEDUC par MME ROCH et M. BETTI par M. MATT.
<b>PRÉSENTS :</b> 18	<u>Absents</u> : MME BALRADJE et M. JACQUIN
<b>VOTANTS :</b> 22	M. MONROIG a été élu secrétaire de séance.

**REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS  
DU CIMETIÈRE ET DU COLUMBARIUM À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Monsieur MATT, Maire de la Commune d'Egly, expose à l'assemblée que par délibération n° 2024-055-2 du 11 décembre 2024, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2025 les tarifs des concessions du cimetière communal et les tarifs des concessions du columbarium, ainsi qu'il suit :

- Concession Cimetière 15 ans : 108,00 €
- Concession Cimetière 30 ans : 207,00 €
- Concession Cimetière 50 ans : 375,00 €
- Concession Columbarium 15 ans : 513,00€
- Concession Columbarium 30 ans : 915,00€

Il indique que la répartition des recettes provenant des concessions du cimetière et du columbarium se fait de la manière suivante :

- 1/3 C.C.A.S.
- 2/3 Commune.

Monsieur MATT informe que suite aux reprises des concessions funéraires arrivées à échéance et non renouvelées par les familles réalisées en 2025, deux concessions disposaient de caveaux qui présentaient un bon état de conservation. Il est possible de les proposer aux familles. Celles-ci devront s'acquitter du paiement du montant des concessions, majoré pour tenir compte du caveau existant.

Il ajoute que pour l'année 2026, il est envisagé une augmentation du montant des concessions comme suit :

	<b>DURÉE DE LA CONCESSION</b>	<b>TARIFS APPLIQUÉS 2025</b>	<b>PROPOSITION TARIFS 2026</b>	<b>PROPOSITION TARIFS 2026 AVEC CAVEAU</b>
<b>CIMETIÈRE</b>	15 ans	108,00 €	111,00 €	810,00 €
	30 ans	207,00 €	210,00 €	909,00 €
	50 ans	375,00 €	381,00 €	1 080,00 €
<b>COLUMBARIUM</b>	15 ans	513,00 €	522,00 €	/
	30 ans	915,00 €	927,00 €	/

.......

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances et des Affaires Administratives le 3 décembre 2025.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réviser les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium, pour l'année 2026.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium, comme proposés ci-dessus.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2026.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Prefecture le : 16/12/2025  
et de la publication le : 17/12/2025  
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire d'Egly



Edouard MATT